157e Année — N° 9 NC

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

28 Février 2008

ISSN 1141 - 4774

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LE JEUDI

Matahiti 157 N° 9 - Numera Hau	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 28 no Fepuare 2008

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 9 du 28 février 2008

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE **Pages**

Arrêté n° HC 271 DRCL du 25 février 2008 constatant l'option de M. Gaston Flosse pour les fonctions de Président de la Polynésie française 926

Page LEXPOL 2 sur 2

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 271 DRCL du 25 février 2008 constatant l'option de M. Gaston Flosse pour les fonctions de Président de la Polynésie française.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi organique n° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie ;

Vu la loi n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française ;

Vu la lettre en date du 23 février 2008 de M. Gaston Flosse, représentant à l'assemblée de la Polynésie française, déclarant son option pour les fonctions de Président de la Polynésie française ;

Sur proposition de M. le secrétaire général du haut-commissariat,

Arrête :

Article 1er.— Est constatée l'option de M. Gaston Flosse, représentant à l'assemblée de la Polynésie française, en faveur de ses fonctions de Président de la Polynésie française.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 février 2008.
Pour le haut-commissaire,
par délégation :
Le secrétaire général
du haut-commissariat,
Jacques WITKOWSKI.